

Compte-rendu GT1 Agriculture

Le 7 avril 2015

Liste des présents :

Julien CHARLES – Communauté de Communes de Gevrey-Chambertain

Frédéric GIRAUD - ONCFS

GONCALVES Pierre-Clément – Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud

Anne HERMANT – Chambre d'Agriculture 21

LEFEUVRE Gaëlle – Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud

Thomas MAURICE – Agriculteur à AUBAINE

Frédérique PAPILLON – Commune de SANTOSSE

Eric PETIT – Agriculteur à CHAUX

Lucien ROCAULT – Agriculteur à ORCHES

Frédéric SALINS – DDT 21

Claire THIALLIER – DREAL Bourgogne

Excusés :

Cécile DIAZ – CEN Bourgogne

Nicolas THEVENOT – Agriculteur à MAREY-LES-FUSSEY

Michaël STHAL – Commune de MELOISEY

Après une rapide présentation du fonctionnement de la démarche Natura 2000 pour la rédaction du DOCOB, l'animatrice a présenté le résumé du contenu du DOCOB concernant les activités industrielles. Diverses remarques ont été faites, pour correction du DOCOB :

...✍ Viticulture

Données

Pour les AOC « Hautes côtes de Beaune » et « Hautes côtes de Nuits » la densité minimale de pieds de vignes à l'hectare n'est pas de 300 mais 4000. Pour la maîtrise de l'enherbement, la distinction doit être faite entre le rang et l'inter-rang.

Impacts A propos des espèces profitant de l'enherbement des inter-rangs de vignes et de la mosaïque de milieux ouverts : il est proposé de rajouter le Circaète JLB.

La bécasse des bois est aussi évoquée car elle utilise ces mêmes milieux. Cependant elle n'est pas inscrite à la Directive Oiseaux et n'apparaît pas dans les espèces « enjeu » de la ZPS, donc elle n'est pas concernée par le DOCOB.

...✍ Elevage

Données → Les chiffres indiqués concernant le nombre de têtes par éleveur (pour les bovins, ovins et caprins) est bien trop faible et doit être erroné. Les chiffres devront être revus notamment sans le secret statistique après réception des données DRAF.

Impacts → Aucun impact positif ou négatif à propos des fauches : or cela représente environ 50% des prairies. Il est répondu qu'aucune espèce de la liste « enjeux » n'occupe ce milieu pour la nidification. Elles pourraient cependant servir de terrain de chasse et rentreraient alors dans l'habitat d'espèces, à voir avec l'étude en rapport (en cours)

Importance économique et sociale de l'activité pour le territoire → L'élevage a une « importance économique et sociale » classée comme moyenne. Ce classement interpelle les participants, qui trouvent que l'élevage est une activité importante pour la biodiversité.

De plus il est demandé à quoi sert ce classement, avec une inquiétude concernant son utilisation : discrimination des activités moins importantes ? Ce qui provoquerait une double peine pour ces activités déjà moins rentables.

Il est répondu par la DREAL et l'animatrice que ce classement, amené ici trop maladroitement sert seulement à faire un point sur le territoire et la manière dont il est structuré par ces activités économiques. En aucun cas il ne sert à prioriser des actions. **La priorité des mesures sera déterminée en fonction des enjeux biodiversité.**

...✍ **Grandes cultures**

Données → Il manque des exploitations labellisées AB qui ne sont pas indiquées sur la carte. Les surfaces sont elles aussi trop faibles. Il faut donc mettre à jour ces données.

Impacts → Il est demandé des précisions sur les « steppes caillouteuses » mentionnées pour l'habitat de l'œdicnème criard. (Définition d'après le cahier des habitats Natura 2000 : une steppe est une *formation végétale herbacée, plus ou moins ouverte, climacique dans les zones arides ou subarides sous climat tempéré ou froid*. Elle correspond plus à un faciès qu'à un habitat au sens phytosociologique.) Ce terme pourra être enlevé car éloigné de la réalité de la ZPS.

Il est demandé si l'agriculture biologique pourrait être mise en avant, en inscrivant comme impact positif le fait de ne pas utiliser de biocides dans le tableau récapitulatif.

...✍ **Bilan : manque t-il des informations ?**

Les chiffres et données correspondant à la culture de petits fruits et à la trufficulture sont donnés en salle. Les surfaces indiquées pour ces deux cultures sont fausses, inférieures à la réalité et devront être revues comme pour l'élevage.

A propos de la bromadiolone : une remarque est faite pour signaler que le produit est très réglementé, et donc déjà extrêmement peu utilisé. Il est répondu que cette réglementation stricte est connue, et c'est pour cela que l'impact indiqué est positif. Il est indiqué « non-autorisation de la bromadiolone sur la ZPS », formulation qui prête à confusion. La bromadiolone est réglementée par un arrêté ministériel et non au niveau du réseau Natura 2000. Cette formulation sera revue.

Après ce bilan, les participants à la réunion ont participé à un « brainstorming » pour la définition des enjeux sur la ZPS, en ce qui concerne l'agriculture.

4 enjeux majeurs sont déterminés :

1- Soutenir l'élevage et maintenir les milieux ouverts

Le pâturage extensif est le mode d'exploitation le plus favorable à la biodiversité. Il crée aussi une dynamique socio-économique positive, et le maintien des milieux ouverts de qualité pour la faune dépend de sa survie.

2- Encourager une agriculture viable et cohérente avec le territoire

Il ne faut pas d'agriculture sous perfusion, on privilégiera les petites structures aux activités compatibles avec les conditions pédoclimatiques et avec la biodiversité.

Il ne faut pas faire de Natura2000 un frein pour les exploitants mais un atout, ceci est enjeu commun pour toutes les activités, il consistera en un enjeu transversal.

3- Favoriser le développement et le maintien du maillage bocager, comprenant : les haies, arbres isolés, vieux vergers et ripisylves

Maintien des haies, éviter la fragmentation du maillage, protection des rivières avec une bonne gestion des ripisylves, implanter des arbres perchoirs pour rapaces en bord de parcelle.

4- Diminution des intrants

Les biocides ont un impact très fort, Encourager leur diminution, possiblement étudier leur effet sur les espèces, favoriser extensification notamment des grandes cultures. Encourager aussi la diminution de la fertilisation notamment sur prairies et pelouses.

Il est aussi ajouté : Favoriser les murets en viticulture – habitats d'espèces et favorisation des populations de reptiles pour Circaète

Conclusion de la réunion : La prochaine réunion aura lieu en juin. Elle pourra avoir lieu sur le terrain. Les enjeux définis pendant la réunion seront alors déclinés en objectifs, plus concrets. Leur formulation sera validée.